

DECRET N° 71-11 /CP/SGG

du 27 Janvier 1971

portant répartition des portefeuilles
ministériels. -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

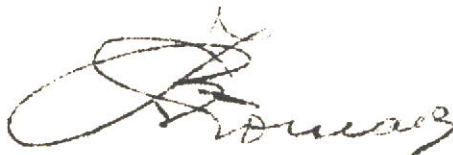
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - A compter du 27 Janvier 1971 :

- Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-
gères et du Ministre du Développement Rural et de la Coopération,
pendant l'absence de MM. Daouda BADAROU et Mama CHABI ;
- Mr Karl AHOUAN SOU, Ministre des Postes et Télécommunications, est
chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et
Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES ;
- Mr Michel B. TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de
la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie
et du Plan et du Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
pendant l'absence de MM. Joseph KEKE et Ambroise AGBOTON ;
- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme,
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'ab-
sence de Mr Pascal CHABI KAO.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal
Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1971
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4
CS 6 - Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 -
JORD-Gde Chanc. 2 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4.